

PRESTATION

JUSTIFICATIF

Les justificatifs requis ci-dessous ne dispensent pas l'adhérent de nous fournir au préalable le décompte de remboursement Sécurité Sociale en cas d'absence de télétransmission Noémie.

Actes pris en charge par la Sécurité Sociale française

Dépassement d'honoraires en médecine de ville	Facture acquittée (*) du dépassement
Dépassement d'honoraires en clinique ou hôpital public	Bordereau de facturation, mentionnant le dépassement d'honoraire, acquitté de la clinique ou Bordereau clinique/hôpital + note dépassement d'honoraire acquitté (*)
Frais hospitaliers ou Soins Externes	Avis des sommes à payer et attestation de paiement.
Frais d'établissement cure thermale	Facture acquittée (*) avec mention du ticket modérateur
Estimation de prise en charge d'actes dentaires	Devis dentiste avec indication : <ul style="list-style-type: none">- des codes CCAM (codification commune des actes médicaux),- et de la base de remboursement Sécurité Sociale,- et le taux de prise en charge Sécurité Sociale.
Factures Soins dentaires	Facture acquittée (*) avec indication des codes CCAM (codification commune des actes médicaux)
Equipements optiques sans prise en charge par Tiers Payant (achat entièrement payé par l'adhérent)	Facture acquittée (*) avec détail de la correction (sphère, cylindre, axe, addition si besoin) ou Facture acquittée et prescription médicale indiquant les détails de la correction (sphère, cylindre, axe, addition si besoin)
Aides auditives sans prise en charge par Tiers Payant (achat entièrement payé par l'adhérent)	Facture acquittée (*) avec indication de(s) l'oreille(s) appareillée(s).

Actes non-pris en charge par la Sécurité Sociale française mais pris en charge selon le barème de votre couverture MESE

Estimation de prise en charge d'actes dentaires non pris en charge par la Sécurité Sociale	Devis dentiste avec indication : <ul style="list-style-type: none">- des codes CCAM (codification commune des actes médicaux)- et, si orthodontie ou prothèse plurale (bridge) la base de remboursement Sécurité Sociale.
Actes dentaires non pris en charge par la Sécurité Sociale mais pris en charge dans le barème MESE (orthodontie, parodontologie, implantologie...).	Facture acquittée (*) avec indication : <ul style="list-style-type: none">- des codes CCAM (codification commune des actes médicaux)- et, si orthodontie ou prothèse plurale (bridge), la base de remboursement Sécurité Sociale.
Lentilles refusées par la Sécurité Sociale	Facture acquittée (*) et copie de l'ordonnance (y compris si renouvellement)
Kératotomie	Facture acquittée (*)
Forfait maternité ou adoption	Acte de naissance ou acte d'adoption.
Médecines douces, à savoir : - Pour le contrat Collectif : Ostéopathie, chiropractie, micro-kinésithérapie, étio-pathie, acupuncture, podologie, pédicure, diététique - Pour le contrat Individuel : Ostéopathie, chiropractie, micro-kinésithérapie, étio-pathie, acupuncture, diététique	Facture acquittée (*)
Aide psychologique/psychomotricité non prise en charge par la Sécurité Sociale	Facture acquittée (*) d'un professionnel de santé détenteur d'un diplôme d'état (psychologue, psychomotricien, psychothérapeute ou médecin psychiatre) avec mention du n°ADELI
Bilan psychologique/psychomoteur pour les enfants.	Facture acquittée (*) d'un professionnel de santé détenteur d'un diplôme d'état (psychologue, psychomotricien, psychothérapeute ou médecin psychiatre) avec mention du n°ADELI
Vaccins non pris en charge par la Sécurité Sociale Contraception non prise en charge par la Sécurité Sociale	Facture acquittée (*)

(*) Les factures acquittées doivent comporter la mention « acquitté » ou « payé » ou « réglé » ainsi que la signature du praticien.

Si vous avez 2 mutuelles pour la complémentaire santé, et que la MESE intervient en deuxième rang, vous devez nous fournir le décompte de remboursement de la 1^{ère} mutuelle ou un certificat de non-remboursement par celle-ci.

SITUATION	JUSTIFICATIF
Sans bulletin d'adhésion	
Enfant étudiant de 24 ans à 28 ans (date anniversaire)	Copie du certificat de scolarité Ce document est à fournir chaque année scolaire avant le 31 octobre.
Changement de coordonnées bancaires	RIB (Si le changement concerne uniquement un ayant droit, merci de le communiquer sur le RIB)
Changement de caisse de sécurité sociale	Copie de l'attestation de la Sécurité Sociale
Modification du rattachement Sécurité Sociale des ayants droit	Copie de l'attestation de la Sécurité Sociale de l'ayant droit
Changement de situation : Mariage	Copie du livret de famille ou acte de mariage.
Changement de situation : PACS	Copie du contrat PACS
Changement de situation : Vie maritale	1 facture aux 2 noms à la même adresse ou 2 factures à la même adresse
Changement de situation : Divorce	Jugement de divorce ou copie du livret de famille
Changement de situation : Séparation	Dissolution du PACS ou attestation sur l'honneur de séparation
Changement de situation : Décès	Acte de décès
Fin de couverture d'un enfant ou d'un conjoint	Justificatif d'adhésion à une autre mutuelle.
Avec bulletin d'adhésion	
Changement de situation : Naissance	Acte de naissance et bulletin d'adhésion
Adjonction conjoint et/ou enfant	Bulletin adhésion + pièces justificatives indiquées sur le bulletin adhésion